

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE  
ASSEMBLEE DE CORSE**

**6EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2010  
16 DECEMBRE**

**N° 2010/E7/73**

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. JEAN BIANCUCCI  
GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**OBJET** : Droits des artistes corses.

Monsieur le Président,

Depuis des années, le monde culturel et plus particulièrement le syndicat « Musa » qui regroupe l'essentiel des auteurs, compositeurs, arrangeurs, producteurs, interprètes de musique corse, communique, interpelle les élus et clame son désarroi.

A travers une motion que j'avais eu l'honneur de proposer, les élus de la précédente mandature avaient signifié leur intérêt et leur appui. Depuis, malgré de nombreuses réunions, la confusion la plus extrême continue de régner. La S.A.C.E.M. avance des chiffres que contestent, preuves à l'appui, les artistes mécontents.

Cela fait trente ans que cette situation déplorable perdure. Il serait grand temps que nous trouvions tous ensemble un règlement équitable à ce problème qui pollue depuis trop longtemps le monde de la Culture et musique corses.

Car, contrairement à ce que laisserait croire un examen superficiel, cette question concerne non pas seulement un différent entre la S.A.C.E.M. et ses membres, mais directement la notion du « Riacquistu » de notre Patrimoine culturel et par conséquent l'intérêt collectif de la Corse.

Aussi nous vous demandons de réunir au plutôt les parties concernées.  
Quant à nous, nous sommes prêts à nous associer à toute démarche visant à trouver une issue favorable à ce problème.